

Une place vous est réservée dès réception de cette fiche,
de l'attestation d'assurance responsabilité civile, et l'adhésion de 22€ acquittée !

RENSEIGNEMENTS ELEVE

☐ Madame	☐ Monsieur	Nom et prénom de l'élève :	
Date de naissance :		Profession / établissement scolaire :	
Adresse :			
N° portable (le cas échéant) :		N° domicile :	N° travail :
E-mail (obligatoire pour la communication relative au(x) cours choisi(s)) :			

RESPONSABLE LEGAL 1 (SI ELEVE MINEUR)

☐ Madame	☐ Monsieur	Nom :	Prénom :
Date de naissance :		Profession :	
Adresse (si différente de celle de l'élève) :			
N° portable :		N° domicile :	N° travail :
E-mail (obligatoire pour la communication relative au(x) cours choisi(s)) :			

RESPONSABLE LEGAL 2 (SI ELEVE MINEUR)

☐ Madame	☐ Monsieur	Nom :	Prénom :
Date de naissance :		Profession :	
Adresse (si différente de celle de l'élève) :			
N° portable :		N° domicile :	N° travail :
E-mail (obligatoire pour la communication relative au(x) cours choisi(s)) :			

INSCRIPTION AUX COURS

Instrument(s) (indiquer le nombre d'années de pratique) :	Formule(s) (initiation 20 min, 30 min, 45 min) :
-	-
-	-
Théâtre : ☐ Danse : ☐ Eveil corporel ☐ Initiation danse ☐ Danse contemporaine ☐ Hip-Hop	
Chorale : ☐ Enfants ☐ Adultes Atelier Djembé : ☐ Adultes Atelier Ukulele : ☐	
Ensemble instrumental (à préciser) :	
Eveil musical (4-6 ans) : ☐ Vendredi après-midi - Orbey ☐ Samedi matin - Kientzheim ☐ 3 ans : être contacté	
Commune(s) souhaitée(s) pour les cours (sous réserve de disponibilité) :	

COCHER LES MENTIONS UTILES :

- **Droit à l'image :** j'accepte l'utilisation de mon image et/ou celle de mon enfant par l'EMVK, ainsi que spécifié dans les conditions générales d'adhésion : ☐ Oui ☐ Non
- ☐ Je m'engage à joindre une **attestation d'assurance responsabilité civile** (obligatoire).
- ☐ J'accepte sans réserve les **conditions générales d'adhésion et le règlement de l'EMVK** (obligatoire).
- ☐ Pour les élèves danseurs : je m'engage à fournir un **certificat médical avant le 12/10/2026**. Passée cette date, l'accès aux cours sera suspendu jusqu'à réception du document.

JE M'ACQUITTE DE L'ADHESION ANNUELLE FAMILIALE DE 22€

ATTENTION : merci de vous assurer de ne pas payer 2x l'adhésion si vous l'avez déjà payée lors de la campagne de réinscription en fin d'année scolaire.

Fait à :

Le :

Signature(s) :



FAMILLE

Adhésion familiale	22€/an
<i>Adhésion à l'association valable pour tous les membres d'une même famille.</i>	

BOUTS D'CHOU - de 3 à 7 ans

TARIFS TRIMESTRIELS

Éveil musical (3-6 ans)	75 €
Éveil danse (4-5 ans)	85 €
Chorale enfant	75 €

ENFANTS & ADOS - à partir de 6 ans

Découverte instrumentale	179 €
<i>20 min. de cours par semaine. Possibilité de participer aux cours d'éveil musical.</i>	
Instrument & Formation Musicale	265 €
<i>30 min. de cours d'instrument et 1h de FM par semaine.</i>	
<i>Cours de 45 min. + 1h de FM par semaine</i>	376 €
Pratiques collectives : Musique, Théâtre	86 €
<i>FM seule, ensembles d'instruments, théâtre 1 pratique musicale collective gratuite pour les élèves instrumentistes.</i>	
<i>Tarif élèves instrumentistes</i>	58 €
<i>Tarif élèves hors CCVK</i>	96 €
Danse contemporaine enfants (dès 8 ans) & Initiation danse (6-7 ans)	111 €
<i>Danse contemporaine pour élèves instrumentistes</i>	58 €
Danse Hip-Hop (dès 8 ans)	
<i>1 cours : cours "technique" / cours "chorégraphie"</i>	58 €
<i>2 cours : cours "technique" + cours "chorégraphie"</i>	86 €

ADULTES - plus de 21 ans

Instrument (& Formation Musicale facultative)	275 €
<i>30 min. de cours d'instrument et 1h de FM par semaine.</i>	
<i>½ cours (30 min. de cours une semaine sur deux)</i>	153 €
<i>Cours de 45 min.</i>	400 €
Pratiques collectives	128 €
<i>FM seule Ensembles d'instruments Djembé Ukulélé Musique Assistée par Ordinateur</i>	
Ensemble ou chorale pour instrumentistes	18 €
<i>Ensemble ou chorale pour instrumentiste ½ cours</i>	45 €
Djembé pour instrumentistes	62 €
Chorale adultes	68 €
Danse contemporaine adultes	116 €

EVENEMENTS PONCTUELS

Carrousel instrumental découverte de 3 instruments sur 6 semaines, à partir d'octobre	98 €
Batucada par sessions de 3 jours durant les vacances scolaires	114 €

LOCATION D'INSTRUMENTS

<i>L'école dispose de certains instruments qui peuvent être mis à disposition de ses adhérents sur demande. Se renseigner au secrétariat pour connaître les disponibilités.</i>	12€ / mois
---	------------

RÉDUCTIONS ANNUELLES

Réduction 2ème inscrit (valable uniquement pour deux élèves instrumentistes)	-42 €
Réduction 3ème inscrit (valable uniquement pour trois élèves instrumentistes)	-84 €
Réduction 2ème instrument	-123 €

A savoir : tarifs proposés grâce au soutien financier de la Communauté de Communes, de la Collectivité Européenne d'Alsace, et des communes de la Vallée de Kayzersberg.

- Certaines harmonies soutiennent leurs membres dans le financement de l'écolage.
- Pour toute demande spécifique (cours, paiement, tarifs, ...), contacter le secrétariat de l'EMVK.

1. Principe

L'adhésion à l'association est indissociable de la scolarisation de l'élève inscrit. Elle ne devient définitive qu'après avoir renvoyé la fiche d'adhésion dûment remplie et signée, **accompagnée d'un versement de 22€**, correspondant aux frais d'adhésion. L'adhésion donne droit à un cours d'essai. **La présence de l'adhérent dès le second cours l'engage au règlement intégral de l'écolage.**

L'adhésion vaut reconnaissance et acceptation des choix et méthodes pédagogiques retenus au sein de l'EMVK. Elle oblige l'EMVK à enseigner les matières désignées dans le respect des conditions en vigueur.

2. Droits et obligations de l'adhérent

L'adhérent bénéficie des droits liés à sa qualité de membre (notamment du droit de vote aux Assemblées Générales) et s'engage à exécuter les obligations fixées dans les statuts ainsi que celles découlant des conditions générales d'adhésion. L'adhérent s'engage notamment à **participer de manière régulière aux cours auxquels il s'inscrit, et de prévenir les professeurs ou le secrétariat à l'avance de ses absences** le cas échéant. Il doit également prendre connaissance et appliquer scrupuleusement le règlement d'études de l'association, qui est disponible à la consultation en ligne sur le site www.emvk.fr et au secrétariat à Hachimette.

Les élèves danseurs sont tenus de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la danse au plus tard le 12/10/2026. À défaut de réception du document à cette date, l'accès aux cours sera suspendu jusqu'à régularisation, sans possibilité de remboursement des cours concernés.

3. Durée de l'adhésion

L'adhésion est valable pour la durée de l'année scolaire en cours, sauf exclusion prononcée en cours d'année dans les conditions indiquées au règlement intérieur. Sauf motif légitime (mutation professionnelle, chômage, etc.) ou cas de force majeure, l'adhésion ne peut être résiliée avant son terme par l'adhérent qu'avec l'accord préalable et exprès du secrétariat de l'EMVK.

Tout trimestre entamé est dû. Une résiliation notifiée en cours de trimestre, justifiée et acceptée, prend effet au trimestre suivant.

L'adhérent bénéficie d'un délai de rétractation de 7 jours, durant lesquels l'écolage ne sera pas encaissé. En cas de rétractation effective, la créance contractée des frais d'écolage sera annulée, mais l'adhésion sera toujours due au regard des frais de gestion engendrés.

4. Conditions de règlement

L'adhérent s'engage au règlement de l'adhésion à l'EMVK et des frais d'écolage. Il reçoit à cet effet un courrier ou mail avec les modalités de paiement. **Le règlement devra être effectué à la rentrée :**

- soit par trois chèques à déposer en même temps, datés de la date d'émission, encaissés au début de chaque trimestre,

- soit par virement bancaire, en une seule fois, ou en 10 mensualités.

En cas de paiement par virement, l'adhérent devra transmettre au secrétariat l'ordre ou l'avis de virement dès son exécution. Aucun appel de règlement ne sera effectué. Le membre participant pourra obtenir, sur simple demande, la quittance de son/ses règlement(s). **En cas de relance de paiement, des frais de gestion d'un montant de 22€ pourront être facturés.**

La totalité du montant dû doit être réglée avant le 30/06/2027.

5. Participation des communes et restitution

L'EMVK sollicitera pour chaque élève habitant dans la Communauté de Communes les aides auxquelles elle peut prétendre en fonction de l'enseignement choisi et de l'âge de l'élève.

L'EMVK pourra consentir à l'adhérent en fin d'année une restitution sur le montant de l'écolage en fonction de l'assiduité de l'élève. Cette aide s'élevait pour l'année 2025-2026 à 90 € pour les élèves ayant suivi régulièrement l'enseignement d'un instrument (cours de 30mn) et de la Formation Musicale. En aucun cas cette aide ne sera reversée pour un élève ayant suivi les catégories d'enseignements suivants : éveil musical, découverte instrumentale, chorale d'enfant, danses, théâtre, pratique collective et/ou formation musicale seules.

La restitution pourra être accordée sous forme de virement sur demande spécifique de l'adhérent. Sans quoi elle sera déduite du montant de la facture de l'année suivante.

6. Protection des données personnelles et droit à l'image

Toutes les informations recueillies par le biais des documents d'inscriptions ou lors des événements spécifiques de l'EMVK servent exclusivement à la gestion quotidienne de l'association et au bon déroulement des activités. Il nous est essentiel d'avoir accès à ces informations. Nous conservons les fiches pour une durée de 5 ans à partir du non renouvellement de l'adhésion de nos membres.

L'association se réserve le droit d'utiliser le matériel photographique et vidéographique lié aux cours dispensés et à ses événements dans un but de communication interne et externe, sur papier ou en ligne (réseaux sociaux, site internet...), sauf mention contraire à l'acceptation du droit à l'image sur les fiches d'inscriptions. L'association s'engage à en faire un usage raisonnable et professionnel. Pour faire valoir votre droit à l'oubli, contactez le secrétariat.

7. Clause de différend

En cas de litige survenant entre l'adhérent et l'association découlant de l'exécution des présentes conditions, les parties conviennent d'épuiser toutes les voies de règlement amiable pour parvenir à la conclusion d'un accord satisfaisant les deux parties.